



EDITO

Invictus Gauloise

La France revisite la célèbre formule « du pain et des jeux » de l'antiquité romaine avec la désignation de la France en 2016 pour accueillir l'euro. Il est dit que les gladiateurs se nourrissaient de miches de pain d'orge avant d'entrer dans les arènes, alors qu'il était distribué gratuitement au peuple de Rome pour éviter les émeutes. C'est dans le même esprit que Clint Eastwood revisite dans « Invictus » l'impact du peuple d'Afrique du Sud, l'implication de son chef d'Etat Nelson Mandela, et du capitaine de l'équipe. Et la France semble emboîter le pas avec l'effet Euro. Pierre Jean Golven, directeur de la communication FFF, déclara « il y a fort à parier que cela aura des conséquences sur le moral des Français sur le sujet. Alors vous me direz que notre président et bien loin de Nelson Mandela, et que vous préférerez Matt Damon à Ugo Maurer & Co. Taisons le charme agir. Plus qu'un opium du peuple, cet événement devrait avoir l'effet d'un nouveau plan Marshall avec, notamment, la rénovation de 12 stades, la mobilisation de club, l'effervescence à la française. Regrettons seulement la concomitance de cette annonce avec la fermeture d'agences du secours populaire, faute de moyens, et espérons surtout que d'ici 2016, la note de la France ne soit pas dégradée pour que nous puissions continuer à emprunter pour une bonne lecture.

Nos domaines d'intervention

-  Risques Techniques et Industriels
-  Risques Informatiques
-  Risques Financiers
-  Risques Spéciaux

Cloud Computing en pleine expansion !



Le cloud computing est un concept d'organisation informatique qui place Internet au cœur de l'activité des entreprises. Il permet d'utiliser des ressources matérielles distantes (serveurs, ordinateurs...) pour créer des services accessibles en ligne.

Le SaaS, ou Software as a Service (abonnement permettant l'accès par internet à des solutions logicielles), apparu dans les années 2000, est une première étape du concept de cloud computing. Il offre la possibilité de...

MARKESS International suit depuis plusieurs années l'avancée du cloud computing en France. Les données issues de sa dernière étude menée auprès de 330 organisations...

En 2008, les domaines concernés par le SaaS étaient avant tout les applications de collaboration d'entreprise (messagerie, agenda partagé, gestion de projet, conférence...)

les applications suivantes : gestion de la relation client, application sociale, informatique d'entreprise.

Une autre tendance de fond se dessine en parallèle : celle de la percée du cloud infrastructures serveurs, de stockage et de sauvegarde. D'ici 2012, la demande devrait aussi porter sur les infrastructures sous-tendant l'archivage de contenus ainsi que sur les réseaux. Contrairement au SaaS, le modèle privilégié pour l'IaaS par les entreprises serait avant tout privé, que le « cloud » soit hébergé dans le datacenter de l'entreprise ou celui d'un prestataire.

Avis de l'expert :

Dans ce contexte, les préoccupations relatives aux risques liés à la montée en puissance du cloud computing sont nombreuses et légitimes d'autant que cette technologie oblige à repenser profondément les politiques de sécurité de l'information au sein de l'entreprise.

De fait, si le cloud computing permet aux entreprises de réaliser des économies et de se concentrer sur leur cœur de métier, celles qui y ont recours ne sont cependant pas exonérées pour autant d'avoir à anticiper les risques induits, dans le cadre de leur plan de continuité d'activité, notamment en termes de conservations et de protection des données d'une part et de continuité de services d'autre part : défaillance du prestataire de services de cloud computing, problème matériel au niveau du datacenter, perte d'accès au réseau au niveau de l'entreprise cliente, fraude et/ou usurpation d'identité ...

À la fin de l'article, vous trouverez des conseils pratiques pour anticiper ces risques et éviter la faillite.

GMC intervient régulièrement pour expertiser ce type de sinistre, le constat est toujours le même, plus l'intervention du Cabinet est proche de la date de survenance du sinistre, plus les conséquences dommageables peuvent être maîtrisées.

(luc.talarico@gmconsultant.com)

Vos suggestions sont les bienvenues !

Un sujet d'actualité vous a particulièrement intéressé et vous souhaitez que nous en parlions dans une prochaine lettre d'information ?

Vous souhaitez nous soumettre un thème en vue d'organiser un séminaire ?

Adressez-nous vos suggestions : evenement@gmconsultant.com



